

**Reprise progressive des messes dans le diocèse de Sens & Auxerre**  
**+ Hervé GIRAUD le 23 mai 2020**

La Conférence des évêques de France a pu se réjouir de la publication, ce matin même, d'un décret du Gouvernement (n° 2020-618) qui redonne une plus juste place à la liberté d'exercice des cultes. Concrètement, la **liberté** est laissée à chaque responsable - évêques et prêtres pour le culte catholique - de déterminer la **date** de la reprise des messes avec assemblée, soulignant que cette liberté entraîne leur **responsabilité**. La Conférence des évêques relève également que la recommandation du Gouvernement reste de ne commencer les assemblées liturgiques qu'à partir du 2 juin. Ce n'est que la semaine prochaine, en effet, que les éventuels premiers effets du déconfinement en terme de contagion pourront être constatés. Pour ma part, je souhaite mettre en valeur trois mots : **santé, progressivité, simplicité**. Dans la perspective de la reprise progressive des célébrations communautaires, et notamment pour la Pentecôte, il importe de bien respecter les règles sanitaires fixées.

En conséquence, chaque **paroisse** décidera du rythme de cette reprise. Elle sélectionnera les églises qui pourront accueillir des assemblées dans les semaines qui viennent. On déterminera le nombre de personnes qui pourront y être accueillies, en prenant soin d'informer correctement les fidèles, et en s'assurant de disposer des équipes et des matériels nécessaires. Parmi les mesures préconisées, il est essentiel de faire respecter l'**obligation** du port du **masque** ainsi que le lavage des mains à l'entrée et à la sortie des églises, salles paroissiales et autres lieux culturels. Le détail des mesures à observer strictement se trouve dans le **texte du décret du Premier ministre** et les **recommandations liturgiques** de la Conférence des évêques de France qui sont annexés au présent communiqué et dont les principaux points sont les suivants :

- La **santé** de tous les participants demeure la priorité ;
- Les ministres et les personnes fragiles ou à risque seront invités à la **prudence** quant à leur participation ;
- Une **signalétique** informera sur les consignes de placement et les gestes barrière ;
- Un service d'accueil veillera au port des **masques** qui est **obligatoire** pour tous les participants de plus de 11 ans ;
- Du **gel** hydroalcoolique sera mis à disposition pour tous les participants et des masques en cas d'oubli ;
- Une juste **distanciation** sera respectée en évitant le croisement des personnes ;
- Une **désinfection** adaptée de l'église sera réalisée ; les **bénitiers** resteront vides et désinfectés ;
- On veillera à une juste **répartition** des fidèles dans l'édifice, notamment en matérialisant les places à laisser libres afin d'assurer une distanciation correcte (1m), en condamnant bancs et chaises à ne pas occuper (prévoir un espace pour les personnes à mobilité réduite) ;
- Il n'y aura pas de procession des dons ;
- Il n'y aura pas de geste de paix ;
- La procession de communion se fera en silence, l'assemblée ayant préalablement répondu « Amen », en réponse au prêtre qui annoncera collectivement : « le Corps du Christ » ;
- Les ministres de la communion veilleront à déposer l'hostie respectueusement dans la main tendue de la personne qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière) ;
- Pas de transmission du panier de **quête** par les fidèles, proposer des troncs à la sortie.

Dès aujourd'hui, **samedi 23 mai à 12h15 en la basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay**, je célébrerai une messe de suffrage pour tous les défunts du diocèse. Quand Marie Madeleine se rendit au tombeau de grand matin (Jn 20,1), elle était portée, sans le savoir, par l'événement de la résurrection, et s'élançait pour prendre soin du corps de Jésus trop rapidement enseveli. Son élan doit être aussi le nôtre pour prendre soin de notre prochain et prier pour nos défunts.